

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 27 novembre 2025

Objet : Crédit et suppression d'emplois – Modification du tableau des emplois permanents

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le jeudi 27 novembre deux mil vingt-cinq à onze heures, le Conseil d'administration du Centre interdépartemental de gestion de la petite couronne de la région d'Ile-de-France, dûment convoqué le 21 novembre 2025, s'est réuni dans ses locaux 1, rue Lucienne Gérain à Pantin, sous la présidence de Monsieur Jacques Alain BENISTI.

Nombre d'administrateurs en exercice : 29

Etaient présents :

Monsieur Jacques Alain BENISTI
Monsieur Fernand BERSON
Monsieur Jean-Luc CADEDDU
Monsieur Patrick de la MARQUE
Madame Catherine DESPRES
Monsieur Bernard FOISY
Monsieur Daniel GUERIN
Madame Françoise KERN
Monsieur Philippe LAUNAY
Monsieur Anthony MANGIN
Monsieur Igor SEMO

Avaient donné procuration :

Madame Sabrina ASSAYAG à Monsieur Anthony MANGIN
Madame Nadège AZZAZ à Madame Françoise KERN
Madame Jacqueline BELHOMME à Monsieur Jacques Alain BENISTI
Monsieur Pierre-Olivier CAREL à Monsieur Jean-Luc CADEDDU
Madame Christine CERRIGONE à Monsieur Philippe LAUNAY
Monsieur Yves COSCAS à Monsieur Bernard FOISY
Monsieur Jean-François DUFEU à Madame Catherine DESPRES
Monsieur Etienne FILLOL à Monsieur Daniel GUERIN
Monsieur Jean-Christophe FROMANTIN à Monsieur Fernand BERSON
Monsieur Philippe LAURENT à Monsieur Igor SEMO
Madame Aurore THIROUX à Monsieur Patrick de la MARQUE

Etaient absents et excusés :

Monsieur Belaïde BEDREDDINE
Madame Marie CHAVANON
Madame Julie FOURNIER
Monsieur Quentin GESELL
Monsieur Laurent LAFON
Monsieur Frédéric MOLOSSI
Monsieur Julien WEIL

Assistaient également à la réunion : M. Xavier BASTARD, directeur général, Monsieur Benoît HAUDIER, directeur général adjoint des concours, de la santé et de l'action sociale, Mme Louise HARGUINTEGUY directrice générale adjointe des affaires statutaires, juridiques et des organismes paritaires, M. Laurent SALLET, secrétaire général, Mme Marie-Gaél DAREAU, représentante de la Trésorerie Principale des Etablissements Publics Locaux de Paris.

Objet : Crédit et suppression d'emplois – Modification du tableau des emplois permanents

Le Conseil d'administration,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux centres de gestion,

Vu la délibération n° 2025-46 du 23 septembre 2025 portant sur la modification du tableau des emplois permanents des personnels du Centre Interdépartemental de Gestion de la petite couronne,

Vu le rapport présenté au comité social territorial de service le 16 octobre 2025,

Vu le budget de l'exercice 2025,

Considérant les besoins des services et la nécessité de modifier le tableau des emplois permanents,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1^{er} : DECIDE

De supprimer trois emplois dans le cadre de mouvements au sein de l'établissement et de réorganisations de services :

- Un emploi d'attaché principal,
- Un emploi de directeur territorial,
- Un emploi d'agent de maîtrise principal.

De créer deux emplois d'attaché principal dans le cadre du déroulement de carrière des agents de l'établissement.

Puis de créer trois emplois :

- **Un emploi d'attaché** pour pourvoir un poste d'expert statutaire à la direction du conseil et de l'expertise statutaire,
- **Un emploi du cadre d'emplois des adjoints administratifs** afin de recruter un agent administratif polyvalent à la direction de l'administration générale,
- **Un emploi d'attaché ou ingénieur** afin de recruter un préventeur au sein du service Ergonomie et ingénierie de la prévention des risques professionnels.

Il est proposé, en cas d'appel à candidatures infructueux de fonctionnaires pour pourvoir ces emplois à temps complet, d'autoriser le recrutement d'agents contractuels sur le fondement de l'article L332-8 2^odu code général de la fonction publique pour une durée maximale de 3 ans.

Les candidats devront être titulaires d'un titre permettant l'accès aux concours du cadre d'emplois de leur grade de recrutement. La rémunération de ces agents sera établie sur la grille indiciaire de leur grade en fonction de l'expérience professionnelle et de la qualification des candidats et comprendra les primes et indemnités pouvant être attribuées à leur grade, conformément à la délibération du CIG sur le régime indemnitaire du personnel de l'établissement.

D'élargir les possibilités de recrutement de ces emplois :

- D'administrateur territorial à administrateur hors classe afin de recruter un **directeur général adjoint en charge des ressources humaines, de l'emploi territorial et de l'assistance RH aux collectivités.**
- **De conseiller emploi** actuellement sur le grade de rédacteur au cadre d'emplois des rédacteurs.
- **De gestionnaire carrière paie** actuellement sur le grade de rédacteur principal de 2^{ème} classe au cadre d'emplois des rédacteurs et des adjoints administratifs.
- **De chef du service Documentation et archives** actuellement sur le grade d'attaché principal aux cadres d'emplois des attachés et des bibliothécaires.
- **De gestionnaire administratif et financier des concours** actuellement sur le grade de rédacteur principal de 1^{ère} classe au cadre d'emplois des rédacteurs et des adjoints administratifs.
- **D'assistant social du travail** actuellement sur le grade d'assistant socio-éducatif au cadre d'emplois des assistants socio-éducatifs.
- **De gestionnaire concours** actuellement sur le grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe au cadre d'emplois des adjoints administratifs et des rédacteurs.

Il est proposé, en cas d'appel à candidatures infructueux de fonctionnaires pour pourvoir cet emploi à temps complet, d'autoriser le recrutement d'un agent contractuel sur le fondement de l'article L332-8 2°du code général de la fonction publique pour une durée maximale de 3 ans.

Les candidats devront être titulaires d'un titre permettant l'accès aux concours du cadre d'emplois de leur grade de recrutement. La rémunération de ces agents sera établie sur la grille indiciaire de leur grade en fonction de l'expérience professionnelle et de la qualification des candidats et comprendra les primes et indemnités pouvant être attribuées à leur grade, conformément à la délibération du CIG sur le régime indemnitaire du personnel de l'établissement.

Article 2 : DIT que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget, chapitre 012.

Article 3 : FIXE ainsi qu'il suit, le tableau des emplois permanents du Centre au 27 novembre 2025 :

EMPLOIS BUDGETAIRES	Nombre
Directeur général	1
Directeur général adjoint	3
Administrateur général	1
Administrateur hors classe	2
Cadre d'emplois des administrateurs	1
Administrateur	1
Directeur territorial	4
Attaché hors classe	5
Attaché principal	21
Attaché territorial	86
Cadre d'emplois d'attaché	1
Cadre d'emplois des attachés ou bibliothécaires	1
Attaché ou ingénieur	2
Cadre d'emplois d'attaché ou ingénieur	1
Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	22
Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	19

Rédacteur	39
Cadre d'emplois des rédacteurs ou adjoints administratifs	4
Cadre d'emplois des rédacteurs	3
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	32
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	16
Adjoint administratif	10
Cadre d'emplois des adjoints administratifs	2
Bibliothécaire principal	2
Bibliothécaire	1
Ingénieur en chef hors classe	1
Ingénieur principal	13
Ingénieur	28
Technicien principal de 1 ^{ère} classe	2
Technicien principal de 2 ^{ème} classe	1
Technicien	1
Agent de maîtrise principal	5
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	1
Adjoint technique	2
Médecin (médecine préventive)	10
Médecin à TNC (14H00)	2
Médecin à TNC (10H30)	1
Médecin (secrétariat du comité médical interdépartemental)	1
Cadre d'emplois des psychologues territoriaux à TNC (17H30)	1
Psychologue de classe normale	2
Cadre d'emplois des infirmiers en soins généraux	3
Infirmier en soins généraux de classe exceptionnelle	1
Infirmier en soins généraux	3
Assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle	5
Assistant socio-éducatif	12
Cadre d'emplois des assistants socio-éducatifs	1
TOTAL DES EMPLOIS	376



Jacques Alain BÉNISTI
Maire de Villiers-sur-Marne
Vice-Président de la Métropole du Grand Paris

Le Président,